COMMUNE DE VAL DE VESLE

FLASH INFO N° 24

Mai 2019

A l'occasion de la commémoration du **8 mai 1945**,

Monsieur le Maire et les membres du Conseil municipal invitent la population à assister au dépôt de gerbes qui aura lieu, au monument aux morts,

le mercredi 8 mai 2019 à 11h.

Procès-Verbal (PV) du Conseil municipal du mardi 12 mars 2019

- **La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h00 ;** sont présents tous les membres en exercice.
- Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.
- M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.
- M. le Maire fait part de l'utilisation de ses délégations pour :
  - le remplacement de l'évaporateur de l'un des frigidaires du foyer rural par l'entreprise FORGEL pour 740,21 € TTC ;
  - l'achat de plots en fonte ainsi que d'un support vélos par la société DIRECT URBAIN pour 1 012,66 € HT.

Ordre du jour :

1) Compte rendu de commission :

Compte rendu de la Commission "Culture, Animation et Environnement" du mardi 26 février 2019 à 20h00

Membres présents: Micheline BELLOUIN, Stéphanie BOYER, Fabrice HUART, Denis MOREAU, Claire RAMOS, Isabelle PERRIN, Antoine RENAUD et Dorothée SACY.

1. Demandes de subvention

Les membres présents proposent de donner une suite favorable à la demande de subvention de la Société Sportive de Sept-Saulx (club de foot fréquenté par les habitants de Val-de-Vesle) pour un montant de 150 euros et dont le dossier présenté est complet; à l'association "Longue Vie en Champagne" pour un montant de 100 euros; à l'association "Prévention routière" pour un montant de 150 € et à l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers qui compte trois jeunes de Val-de-Vesle pour un montant de 150 €. les membres de la commission souhaitent proposer une aide à l'association "Lire et faire lire" pour un montant de 100 €, cette association œuvrant activement à Val-de-Vesle en la personne de Mme Marie-Agnès LABBE. La demande de l'AFSEP n'entrant pas dans les critères fixés par le Commission est rejetée.

2. Décorations de Noël

Les membres présents analysent les factures d'entretien des décorations de Noël et les propositions de location de matériel. Les motifs pourraient être dans ce cas changés chaque année et l'entretien incomberait au loueur.

M. Denis MOREAU contactera l'entreprise LANTENOIS afin de savoir si elle propose ce type de service.

Les personnes présentes ont remarqué qu'avec le changement d'éclairage public, les décorations de la rue de Reims qui sont de couleurs froides ressortent moins. Elle pourraient être installées dans d'autres lieux du village.

En matière d'équipements, 3 objectifs sont fixés:

- équilibrer la répartition dans l'ensemble du village
- mettre des supports dans le lotissement du bois Branscourt
- étudier les avantages et inconvénients d'un service de location de motifs

Le plan d'équipement en prises électriques sera étudié lors de la prochaine réunion.

Mme Micheline BELLOUIN rappelle qu'il faut acheter quatre bacs à fleurs pour mettre dans le parc et devant l'église du quartier de Wez.

3. Journée citoyenne

Les personnes présentes étudient et complètent le tableau des activités qui seront mises en place ou proposées (selon le nombre de participants) lors de la journée citoyenne du samedi 11 Mai.
Une sortie vélos est proposée ce même jour par le Comité de parents d'Elèves; mais un nettoyage des rues étant proposé aux Conseillers Municipaux Enfants et Jeunes le 25 mai, ils pourront quand même participer à l'embellissement de leur village.

La réunion s'achève à 21h20.

2) Subventions :

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer les subventions suivantes :

- 150 € à l'association Sportive de Sept-Saulx ;
- 100 € à l'association « Longue Vie en Champagne » ;
- 150 € à l'association « Prévention routière » ;
- 150 € à l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers de Verzenay ;
- 100 € à l'association « Lire et faire lire ».

3) Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2017 :

M. le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal les 3 Comptes Administratifs (voir ci-dessous et page suivante) en précisant qu'ils reflètent à l'identique les Comptes de Gestion de la trésorerie. Ces 3 Comptes Administratifs sont votés à l'unanimité des membres présents.

♦ Commerce multiservices

COMMERCE MULTISERVICES - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

• Loyers	5 006,52 €	RECETTES		
• Amortissements	8 221 €		• Amortissements	8 971 €
	13 227,52 €		• Report 2017	915,40 €
• Report 2017	7 578,01 €			
	20 805,53 €			9 886,40 €
FONCTIONNEMENT			**INVESTISSEMENT**	
• Charges générales	860,63 €	DEPENSES	• Emprunt	1 334,6 €
• Amortissements	8 971 €		• Amortissements	8 221,00 €
	9 831,63 €			9 555,60 €

résultat de cloture de l'exercice 11 304,70 €

Excédent INV 330,80 €
Excédent fonct 10 973,90 €

M14 - Budget général de la commune

M14-CA 2018

RECETTES

• Produit des services/locations	54 425,00 €
• Impôts, pilônes et AC	624 967,00 €
• Dotations de l'Etat	76 478,00 €
• Rbt MALADIE/CAE	2 177,42 €
• Recettes exceptionnelles	1 406,10 €
• Intérêts transférés	21 380,57 €
	780 834,09 €
• Report 2017	753 723,34 €
	1 534 557,43 €

• FCTVA	70 537,73 €
• TA	7 924,99 €
• Emprunt théorique	77 887,66 €
• Subventions	34 222,12 €
• Vente terrain	607,50 €
	191 180,00 €
• Report 2017	46 211,22 €
	237 391,22 €

DEPENSES

FONCTIONNEMENT	
• Charges générales	254 274,83 €
• Personnel	162 892,70 €
• Charges financières	3 788,98 €
• Autres charges	31 558,93 €
• GIR	228 552,00 €
	681 067,44 €

INVESTISSEMENT	
• Emprunt	32 288,25 €
• Cimetière de Wez	7 148,69 €
• Voiries	15 459,05 €
• Eglise de Wez	4 429,68 €
• Batiments communaux	79 524,13 €
• Matériels techniques	28 794,61 €
• Aménagement terrains communaux	12 331,02 €
• Signalisations	28 785,00 €
	208 760,43 €

Clôture de l'exercice 2018 dont	882 120,78 €
Excédent d'investissement (001)	28 630,79 €
+ Excédent de fonctionnement (002)	853 489,99 €

Lotissement du Bois Branscourt - Phase 2

BOIS BRANSCOURT 2 -CA 2018

RECETTES

• Vente des lots	932 880 €
	932 880,00 €

DEPENSES

FONCTIONNEMENT	
• Charges générales*	526 097,53 €
• Charges financières	193,48 €
• Déficit reporté	69 729,06 €
	596 020,07 €

* Achat, études, équipement et travaux

EXCEDENT REPORTE SUR BU 2019 — 336 859,93 €

4) Vote des taux d'imposition :

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et comme les années précédentes, de ne pas augmenter les taux actuels des impôts locaux (part communale). Il valide donc les taux d'imposition 2019 comme suit :

Taxe d'Habitation ……..….. 11,63 %

Taxe Foncier bâti …….. 21,42 %

Taxe Foncier non bâti ……..….. 13,80 %

Pour information, la Communauté Urbaine du Grand Reims a décidé, elle aussi, de ne pas augmenter ses propres taux pour cette année.

5) Création de poste :

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de créer un poste saisonnier pour les espaces verts de 35 heures hebdomadaires et pour une durée de 6 mois (de mars à septembre 2019).

6) Achat de parcelle:

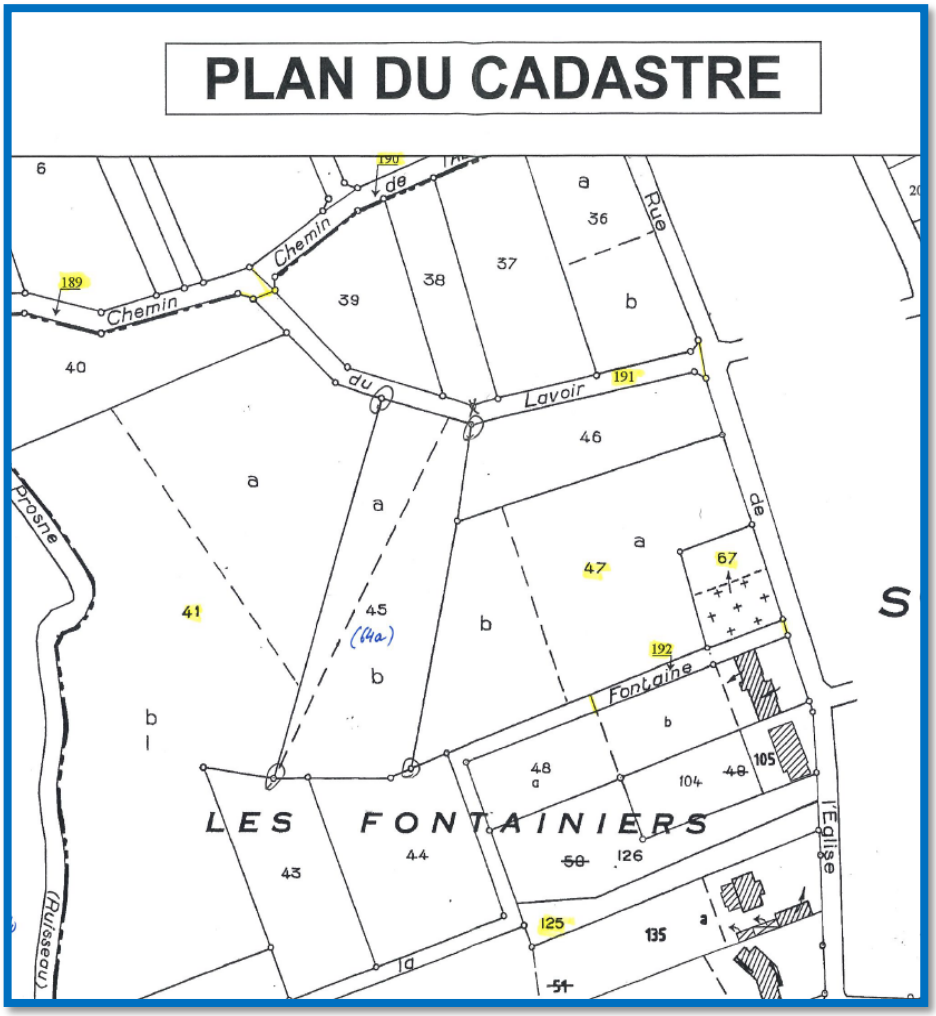

Le projet, en partenariat avec la LPO, d'implantation de vergers et de la rénovation de la mare des Fontainiers, permettrait une meilleure valorisation de cet endroit (derrière le cimetière de Wez) si la commune achetait la parcelle ZI45.

La commune aimerait en effet poursuivre la création de liaisons douces destinées aux promeneurs, entre les différents quartiers pour plus de continuité.

M. Bardery est actuellement propriétaire de cette parcelle ZI45 (64 ares) située entre 2 parcelles communales, ZI41 et ZI47 (voir plan ci-contre).

Il a donc été proposé à M. Bardery de la céder à la commune au prix de 2 €/m^2 ce qu'il a accepté rapidement.

L'ensemble du Conseil municipal tient à remercier M. Bardery car cet achat va permettre à la commune de valoriser l'espace dit « Les Fontainiers » (voir photo aérienne page suivante).

Photo aérienne des Fontainiers (près du cimetière de Wez) avec l'implantation future des arbres fruitiers (points rouge) et rénovation de la mare (en bleu ciel)

7) Travaux :

Le début des travaux de rénovation du Mausolée, initialement prévu en février, a commencé le 12 mars dernier.

8) Budgets uniques 2019 :

Ce point est reporté au prochain Conseil municipal (2 avril).

9) Questions diverses :

1) M. le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai prochain. Au prochain Conseil, il fera passer un tableau pour que chacun s'inscrive pour tenir le bureau de vote.

2) Mme Dorothée SACY informe le Conseil municipal qu'une réunion de la commission « environnement et aménagement » du CMEJ vient d'avoir lieu.
Les points abordés ont été les suivants :

- les jeunes aimeraient améliorer la piste de vélo du parc des Grands Bois car elle n'est pas facile à parcourir ; M. Fabrice HUART ira sur place pour voir ce qu'il est possible d'améliorer ou de changer ;
- une réflexion est toujours en cours sur différents passages piétons manquant sur la commune ;
- les jeunes aimeraient installer une boîte à livres au parc des Grands Bois. Mme Isabelle PERRIN tient à préciser qu'une telle boîte existe déjà dans le sas d'entrée de la médiathèque mais que cette idée est très intéressante et qu'elle va s'en occuper ;

- il est signalé aussi qu'au parc des Grands Bois ainsi que sur les chemins pédestres, certains chiens ne sont pas tenus en laisse et font parfois peur aux enfants. **M. le Maire rappelle que les chiens doivent être tenus en laisse dans les espaces publics.**

3) M. Fabrice HUART demande à M. le Maire d'entrer en contact avec les personnes qui stationnent leurs voitures sur les trottoirs rue du Nord empêchant ainsi le passage des piétons. M. le Maire lui répond que selon lui, la solution la plus judicieuse serait un stationnement à cheval sur la chaussée et le trottoir laissant un passage d'au moins 1m (espace nécessaire pour les handicapés) entre la propriété et la voiture.

4) Il est décidé d'acheter 2 gros pots de fleurs rectangulaires pour mettre devant l'église de Wez ainsi que 2 gros pots ronds pour mettre dans le parc de la mairie pour un montant de 1 127 € HT.

La séance est levée à 21h45

Procès-Verbal (PV) du Conseil municipal du mardi 02 avril 2019

- **La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h00 ;** sont présents tous les membres en exercice sauf Mme Stéphanie BOYER, excusée et M. Michel LAVOST, excusé.
- Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.
- M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.
- M. le Maire fait part de l'utilisation de ses délégations pour :
  - l'achat d'une nouvelle sono pour 1768,35 € HT ainsi que d'un pupitre;
  - l'achat d'un écran électrique pour équiper la future salle annexe de la mairie (logement du parc) pour 382,77 € HT.

Ordre du jour :

Les 2 premiers points à l'ordre du jour sont supprimés (pas de compte-rendu de commissions et aucune demande de subventions).

3) Budgets uniques 2019 :

M. le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal les 3 budgets uniques (voir ci-dessous et page suivante) qui sont votés à l'unanimité des membres présents.

♦ Lotissement du Bois Branscourt - Phase 2

BOIS BRANSCOURT 2 -BUDGET 2019

• Vente des lots + divers	300 000 €	RECETTES
• Participations subventions		
• Report 2018	336 859 €	
	636 859 €	
• Charges générales*	386 859 €	DEPENSES
• Reversement Budget général	250 000 €	
	636 859 €	

* Achat, études, équipement et travaux

♦ M14 - Budget général de la commune

BUDGET UNIQUE 2019 - M14

• Produit des services / Locations	47 200,00 €	RECETTES	• FCTVA	45 000,00 €
• Impôts, pylônes et AC	631 000,00 €		• TA	5 000,00 €
• Dotations de l'Etat	69 600,00 €		• VF	482 537,00 €
• Mise à disposition CUGRe - Rbt salaires	35 000,00 €		• Rbt emprunt théorique	70 900,00 €
• Remboursement intérêts théoriques	16 700,00 €		• Subventions	85 000,00 €
• Subvention Marais de Courmelois	30 000,00 €		• Report 2018	28 630,00 €
• Report 2018	853 489,00 €			717 067,00 €
	1 682 989,00 €			
FONCTIONNEMENT			**INVESTISSEMENT**	
• Charges générales	418 800,00 €	DEPENSES	• Emprunt / Trop perçu TA	26 000,00 €
• Personnel	190 000,00 €		• Cimetière	10 000,00 €
• Charges financières	3 600,00 €		• Aménagements Terrains communaux	17 000,00 €
• Acquisition de biens	230 000,00 €		• Bâtiments communaux (mairie-bat co-foy	72 067,00 €
• GIR	228 552,00 €		• Voiries	80 000,00 €
• Dépenses imprévues	50 000,00 €		• Matériel	50 000,00 €
• Autres charges	39 500,00 €		• Eglise Wez	90 000,00 €
• Divers dont secours	10 000,00 €		• Signalisation	50 000,00 €
• Marais de Courmelois	30 000,00 €		• Illuminations	7 000,00 €
• VI	482 537,00 €		• Eglise de Courmelois	150 000,00 €
	1 682 989,00 €		• Mausolée	50 000,00 €
			• Fouilles archéologiques	100 000,00 €
			• Achat de terrain	15 000,00 €
				717 067,00 €

- **Commerce multiservices**

COMMERCE MULTISERVICES - BUDGET 2019					
		RECETTES			
• Loyers	5 750 €		• VF		305 €
• Rbt TEOM	160 €		• Amortissements		8 900 €
• Report 2018	10 974 €		• Report 2018		330 €
• Amortissements	8 200,00 €				
	25 084 €				9 535 €
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
		DEPENSES			
• Charges générales	15 879 €		• Emprunt		1 335 €
• Amortissements	8 900 €		• Amortissements		8 200 €
• VI	305 €				
	25 084 €				9 535 €

4) Travaux :

M. Jean-Michel SPANAGEL fait le point sur les travaux en cours :

- rénovation du mausolée,
- réfection du clocher de l'église de Wez,
- réfection de l'enceinte interne du parc de la mairie,
- transformation du logement du parc en salle annexe pour la mairie,
- réfection du béton désactivé devant le foyer rural (coté cuisine),
- réparation du mur du cimetière de Thuisy.

- Une réunion avec des personnes responsables des voieries du département a eu lieu le 26 mars pour réfléchir à des aménagements qui permettraient de limiter la vitesse des conducteurs dans le village. Un dossier sera transmis à la mairie et fera l'objet de discussions lors d'un prochain Conseil municipal.
- Des contacts ont été pris avec les services des architectes des Bâtiments de France et avec le conservateur de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour organiser une réunion sur le dossier de rénovation de l'église classée de Courmelois.
- Une réunion avec le SIEM aura lieu le vendredi 5 avril pour établir un plan d'enfouissement des réseaux pour les prochaines années.

5) Cérémonie du 17 avril :

M. le Maire rappelle que la cérémonie commémorant le 102ème anniversaire de la bataille des Monts de Champagne se déroulera le mercredi 17 avril et qu'il a besoin de conseillers pour un bon déroulement. Mme Dorothée SACY et MM. Frédéric HERVOIS et Antoine RENAUD seront présents.

6) Projet Eolien :

La société VDN (Vent Du Nord) du groupe LOSCON a rencontré M. le Maire pour lui soumettre un projet éolien sur la commune.
Après l'avoir présenté, l'ensemble des conseillers municipaux présents décide, à l'unanimité, de rejeter ce projet.

7) Questions diverses :

1) **CARNAVAL** : M. le Maire rappelle que, depuis le début de son mandat, il a toujours répondu favorablement aux demandes des associations, qu'il a donc signé, le 12 mars 2019, une autorisation de défiler dans tous les quartiers comme par le passé, et que, par conséquent, la modification du défilé de cette année ne saurait lui être imputée.

2) Comme prévu dans le PV du 05 février dernier (voir le Val de Vesle Infos n°116), M. le Maire et les adjoints ont rencontré M. Bruno BRACHET, vice-président de l'ASVALVE, pour lui signifier que le Conseil municipal n'était pas favorable à l'implantation d'un panneau numérique au parc des Grands Bois. L'association sportive a alors proposé de financer un terrain de beach-volley ainsi que la restauration du terrain de tennis. L'ensemble du Conseil municipal accepte la proposition à condition de restaurer en priorité le terrain de tennis existant.

3) M. Le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu dimanche 26 mai et qu'il faut assurer la permanence entre 8h et 18h.

4) La SNCF va renouveler toutes les traverses de la ligne Châlons en Champagne - Reims. Les travaux sur la commune de Val-de-Vesle se dérouleront de nuit entre le 18 mars et le 20 avril.

5) Les réhabilitations pour les ANC (Assainissements Non Collectifs) vont pouvoir démarrer car les subventions ont été accordées. Le bilan de l'opération menée en 2018 est de 129 études à la parcelle sur 184 installations non conformes : 74 conventions de travaux ont été signées.

6) L'étude de la faisabilité pour l'extension de l'école, une garderie et une cantine a été confiée au bureau d'étude ASCISTE. La première réunion a eu lieu le jeudi 14 mars et les conclusions de cette étude seront rendues courant juillet.

7) M. le Maire précise que les dons pour la toiture de l'église de Wez peuvent commencer.

8) M. le Maire distribue aux conseillers une fiche de la FREDON sur le frelon asiatique. Elle sera insérée dans le prochain Flash Info.

9) M. le Maire demande que les tapis, qui servaient à l'association de karaté VDV CONTACT et qui n'ont plus d'utilité, soient enlevés le plus rapidement possible de la salle de stockage du foyer rural.

10) Mme Dorothée SACY informe le Conseil municipal du départ définitif de M. Dominique MÜLLER, facteur sur la commune et propose que la commission « Culture, Animation et Environnement » réfléchisse à la façon de le remercier pour les nombreuses années passées au service de la population.

11) Des problèmes de stationnement rue de la Tour empêchent parfois la collecte des ordures ménagères. Il est demandé aux propriétaires des voitures de se garer correctement et en priorité dans leur cour lorsque c'est possible. M. le Maire rappelle que le parking rue de la Tour est réservé en priorité aux visiteurs du cimetière et qu'en aucun cas on ne peut stationner sur une place pour les personnes handicapées si on ne dispose par d'une carte d'invalidité.

12) Mme Dorothée SACY signale que des fissures sont apparues sur les trottoirs rue de la Libération.

13) Les dates des prochains Conseils municipaux sont les suivantes :

- mardi 14 mai
- mardi 18 juin
- mardi 02 juillet
- mardi 10 septembre
- mardi 1er octobre
- mardi 05 novembre
- mardi 03 décembre

La séance est levée à 21h50

Médi@thèque de Val-de-Vesle

Dans le cadre de l'animation ***Nature et patrimoine*** du réseau des bibliothèques de la Montagne à la Vesle,

La médiathèque vous propose :

➔ L'exposition

« Mares et étangs, une histoire d'eau »

du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

du 13 mai au 26 juin

(visible aux heures d'ouverture de la médiathèque)

➔ Une balade contée

à Thuisy (chemins pédestres derrière la mairie, mausolée et parc de la mairie),
animée par la conteuse Catherine Pierrejean,
avec les interventions de :

- M. Bertrand Deglaire, apiculteur
- M. Serge Hiet, maire de la commune

le vendredi 17 mai à partir de 18h

(départ devant la médiathèque)

Pour tous publics

INFO

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA MARNE

Contact presse

Préfecture de la Marne
Service départemental de la communication interministérielle

☎ 03 26 26 11 90 / 03 26 26 11 87
06 85 31 12 39
pref-communication@marne.gouv.fr

marne.gouv.fr @Prefet51 Préfecture de la Marne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châlons-en-Champagne, le 15 avril 2019

Sécheresse: Le préfet de la Marne appelle à la vigilance

Des mesures pour anticiper toute dégradation supplémentaire du niveau des nappes

La période hivernale est normalement propice à la recharge des nappes phréatiques, qui s'achève au printemps. Or, après un été et un automne très secs, l'hiver 2018-2019 a présenté un déficit pluviométrique marqué par rapport à la normale. Les nappes ne sont donc pas revenues à leur niveau normal en ce début de printemps. Le niveau des cours d'eau est lui aussi préoccupant pour la saison. La pluviométrie du mois de mars est restée insuffisante pour rattraper le déficit accumulé. Pour les trois prochains mois, des conditions météorologiques plus sèches que la normale sont probables sur toute la France.

Devant cette situation, le préfet de la Marne a réuni l'observatoire de la ressource en eau le 5 avril dernier.
Il demande à chacun de faire preuve de civisme et rappelle à chaque usager (particuliers, collectivités, industriels et agriculteurs) la nécessité de proscrire tout gaspillage d'eau, en évitant les usages non indispensables et plus généralement en adoptant un comportement responsable et économe en eau. En fonction de l'évolution dans les prochaines semaines, des mesures de restriction des usages pourraient être prises pour préserver les écosystèmes aquatiques et les usages prioritaires.

Les 4 seuils de sécheresse

En cas de sécheresse, le préfet de département prendra des mesures de restriction des usages, de façon graduelle, sur tout ou partie du département :

- Vigilance sécheresse : information et incitation des particuliers et des professionnels à faire des économies d'eau.
- Alerte sécheresse : limitation des prélèvements à des fins industrielles et agricoles, mesures d'interdiction de remplissage de plans d'eau, et de certains usages, comme le lavage des voitures.
- Alerte renforcée sécheresse : réduction renforcée des prélèvements industriels et agricoles, forte limitation des prélèvements pour l'arrosage des jardins, espaces verts, golfs, lavage des voitures, jusqu'à l'interdiction de certains prélèvements.
- Crise sécheresse : arrêt des prélèvements non prioritaires, y compris des prélèvements à des fins agricoles. Seuls les prélèvements permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité).

Nous vous remercions par avance de communiquer ces informations au public.

VERZENAY

RECRUTEMENT

JEUNES SAPEURS POMPIERS

VERZENAY

Âgé(e) de 12 à 14 ans

École de la vie et de la citoyenneté.
Tu es motivé(e), sportif(ve), tu as envie de te former pendant quatre années aux différents domaines d'interventions des Sapeurs Pompiers

INSCRIPTION AVANT LE 20 MAI 2019

par Mail : jsp.verzenay@gmail.com

TESTS les samedis 1er et 8 Juin 2019 à partir de 14H

Association des Jeunes Sapeurs Pompiers

Centre de secours de Verzenay - Rue de la Gare - 51360 VERZENAY

INFO

LE FRELON ASIATIQUE

Un insecte à surveiller

- Deux premiers nids ont été signalés en 2015 en Champagne-Ardenne. Depuis, le frelon a confirmé son implantation avec une augmentation des signalements chaque année. 41 nids ont été signalés dans la Marne en 2018.
- Savoir reconnaître le frelon asiatique est important pour agir de manière adaptée.

Fiche d'identité

- **Nom commun :**
Frelon asiatique
(*Vespa velutina nigrithorax*)
- **Coloration abdomen :**
Noire avec une bande orangée
- **Couleur des pattes:**
Nettement jaune

UNAF ®

Frelon asiatique

Taille : environ 3 cm

Ne pas confondre avec le **frelon européen !**

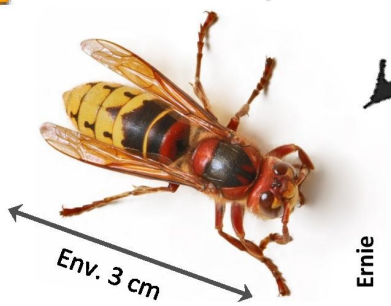

Ernie

Nid de frelon asiatique :

- Forme ovale
- Entrée unique sur le côté

Sophie De Roeck

Vous suspectez sa présence?

1. **Prenez une photo de l'insecte ou du nid**
2. **Contactez-nous :**
   Tél : 06 17 46 18 19
   Mail : frelonasiatique51@gmail.com

FREDON Champagne-Ardenne

FRACA Fédération Apicole de Champagne - Ardenne

GDS Grand Est Section apicole — L'action sanitaire ensemble

INFO

Journée Citoyenne

VAL-DE-VESLE

Samedi 11 mai 2019

8h30 : accueil dans le parc de la mairie - constitution des groupes

8h45 : début des ateliers / petits travaux

10h30 : Collation

10h45 : ateliers / petits travaux

13h00 : apéritif offert - pique-nique tiré du sac - barbecues à disposition

Peinture

Décoration

Fleurissement

Cuisine

Nettoyage

Désherbage

Appel à toutes les bonnes volontés pour embellir votre village

Arrivée du TRAIN à Val-de-Vesle en 1863

Au moment où l'on réforme la SNCF, il peut être intéressant de voir ce que l'installation de la ligne de chemin de fer a modifié dans le paysage à Val-de-Vesle et, partant, dans la vie des gens, *ceci sera l'objet d'une seconde parution.*

Cette ligne (Châlons / Reims) a été mise en place en deux fois, la première partie allant de Châlons à Mourmelon a été construite pour l'armée en 1857 en moins d'un an avec une gare intermédiaire à La Veuve. La deuxième partie, de Mourmelon à Reims, a été réalisée en 1863 dans un cadre plus large avec des gares à Sillery et Thuisy ; d'autres gares ont été installées ensuite. Son exploitation a été concédée à la Compagnie des Chemins de Fer de l'Est. Cette installation a relativement bouleversé le quartier de Thuisy, comme nous allons le voir.

A l'époque, deux traverses (*) partaient de la croix située au bout du village, côté Courmelois :

- la traverse de Prosnes, directe jusqu'à Prosnes, dont le trajet dans le village est dénommé actuellement « Rue du Pont de l'Etang », et qui passait alors sur toute sa longueur de cent à deux cents mètres de la Prosne et traversait la voie romaine au carrefour de la route actuelle de Prosnes,
- la traverse de Sept-Saulx qui démarrait en biais au niveau de la grange, rejoignait peu avant le pont de l'étang le chemin allant de Sept-Saulx à Reims et appelé localement « voie de Reims ».

La date de construction de ce pont n'est pas connue, mais un compte rendu du conseil municipal de mai 1856 fait état d'une demande d'allongement (ou d'élargissement ?) de ce pont. Par là on rejoignait alors l'actuelle route de Sept-Saulx avant le château construit entre les deux guerres ; peu après le pont, démarrait la traverse de Baconnes qui croisait dans les bois, clos depuis quelques années, le chemin de Sept -Saulx à Nauroy ; et en faisant le tour presque complet du « petit étang », on pouvait alors rejoindre l'actuelle route de Courmelois. En effet, à l'époque, la rue principale de Thuisy, dénommée maintenant « Rue du Général de Gaulle », se terminait en cul de sac au moulin avec un simple passage d'homme permettant la traversée de la Prosne et un accès à Courmelois, preuve en est le premier cadastre daté de 1830 indiquant que ce passage donnait accès au « sentier » de Courmelois ! On peut supposer qu'il en allait de même à Courmelois pour traverser la Vesle : accès piétonnier au niveau du moulin situé à l'emplacement du pont actuel et non reconstruit après la guerre 14 !

Plan de 1830

Avant l'installation de la voie ferrée, il a fallu créer la route actuelle de Sept-Saulx et donc construire, à la sortie du village, le pont sur la Prosne ainsi que les deux virages à angle droit qui l'encadrent (le lavoir date de la fin des années 20). Par là, on raccourcissait beaucoup l'accès à Courmelois et on permettait surtout aux agriculteurs d'aller cultiver leurs champs dans cette zone, sans avoir à faire le tour par le pont de l'étang. D'ailleurs, peu de temps avant la construction de la ligne, il avait été demandé, lors d'une réunion du conseil municipal, d'élargir le chemin de Courmelois passant par le moulin !

Lors de la construction de la ligne, le propriétaire du moulin a cédé le terrain où construire la route et le pont, mais il n'a pas été payé de retour car, sourd et âgé de 93 ans, il est mort, renversé par un train au passage à niveau en 1897 quelque 34 années plus tard ! Cet accident est d'ailleurs relaté par un entrefilet dans le journal La Lanterne daté du 25 mai et indiquant, dans le langage de l'époque, qu'il n'avait pas eu le temps de se « garer » !

L'embranchement de la route de Courmelois à l'emplacement actuel n'a vraisemblablement été fait qu'après la guerre 14.

A l'intérieur du village, au niveau du marronnier (arbre de la liberté planté pour célébrer la révolution de 1848, donc peu avant l'installation de la voie ferrée), partait un chemin rejoignant en biais la voie de Reims peu avant les poulaillers en passant au dessus de l'ancien terrain SNCF. On a alors créé la Rue du Nord pour accéder à la gare depuis cet endroit.

Administrativement, l'actuelle D34 allant à la 44 était alors considérée comme un chemin d'intérêt collectif par opposition aux chemins ruraux ou vicinaux, et il a été décidé de le prolonger vers Nauroy jusqu'à la voie romaine : le choix s'est porté alors sur la traverse de Nauroy, appelée alors « grande allée », plutôt que de passer dans le village de Thuisy et prendre « la petite allée » prolongeant la rue du marronnier dans les champs... Un compte-rendu du conseil municipal du 2 oct. 1852 fait état de ce choix après positionnement des municipalités de Nauroy, Pontfaverger et Prosnes.

Plan de 1876

L'administration, dans sa grande sagesse, a décidé alors de placer la gare à la croisée de ce chemin plutôt qu'au niveau du marronnier, malgré la position du conseil municipal de l'époque qui estimait que c'était là l'accès principal aux champs et que la gare, située à cet endroit dans le virage, permettrait d'avoir une vue sur la voie ferrée de chaque côté. Quelque temps après le démarrage de la circulation ferrée, et après une première demande d'un passage à niveau à cet endroit restée lettre morte, la municipalité a demandé la mise en place d'un « passage à niveau pour piétons » : les plus anciens d'entre nous l'ont connu équipé de portillons !

Mais ce n’est pas tout, l’installation de cette ligne a nécessité la création d’un troisième pont, le deuxième supportant la voie ferrée sur la Prosne en amont du moulin, il s’agit du pont situé en plein champ sur le terroir de Wez. On ne connaît pas la raison de sa construction ce n’est pas à la demande de la ferme des Marquises, celle-ci n’existant pas encore, et les comptes rendus des réunions du conseil municipal de Wez de cette époque ont disparu. On peut supposer que la distance de cet endroit à la gare était trop grande pour manipuler les barrières, que la limite de gestion par une personne était de trois barrières ou qu’il était trop cher d’entretenir à cet endroit un garde-barrière supplémentaire. On peut noter, à proximité de cet endroit, la présence d’un moulin à vent sur le lieu dit Mont Latrot culminant à 100 mètres au dessus du niveau de la mer (même niveau que le canal) ; à chacun son mont ou sa montagne ! Ce moulin situé donc à la croisée du chemin menant à ce pont et de l’ancienne voie de Reims a disparu à cette époque.

On peut noter que la construction de la voie ferrée et du canal, construit à peu près en même temps, a nécessité la construction de cinq ponts portant à dix le nombre de ponts présents dans le village actuellement.

Rétrospectivement, on est étonné par la rapidité des travaux : lettre du sous-préfet faisant état d’un avant-projet de chemin de fer de Reims à Nancy daté de novembre 1861, déclaration administrative d’utilité publique en mars 1862, et mise en exploitation en août 1863. En plus de la création de l’emprise au sol et de la mise en place des voies, il a fallu construire les bâtiments, les ponts et les routes cités plus haut…

Des trains très connus, comme le Calais / Bâle et le Dijonnais, supprimés vraisemblablement dans les années 70, empruntaient cette ligne qui présentait l’avantage d’éviter Paris et ses changements de gare. Enfin, on constate sur les anciennes photos la présence le long des voies ferrées, de celle-ci tout au moins, de très nombreuses liaisons télégraphiques passant en aérien, parmi lesquels se trouvaient les fils destinés à la signalisation.

A suivre… René Regnard

(*) traverse : vocable utilisé en langage courant pour indiquer le chemin allant à xxxx, les cadastres notant chemin de xxxxx à yyyyy.

Photo aérienne actuelle

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Champagne-Ardenne dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Champagne-Ardenne
21, rue Andrieux CS 60033
51723 Reims Cedex
03 26 97 81 72
champagneardenne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur

MAIRIE DE VAL DE VESLE

16 rue du Général de Gaulle
51360 Val de Vesle

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

FONDATION DU PATRIMOINE

Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

L'EGLISE DE WEZ

VAL DE VESLE

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

En 1965, les communes de Courmelois, Thuisy et Wez fusionnent pour devenir Val-de-Vesle.

Des 3 églises existantes, celle de Wez devient le lieu de culte de la nouvelle commune.
Elle est placée sous le double vocable de Notre Dame et de Saint-Eloi, ce qui en fait une particularité car il est rare de voir Notre Dame partager un patronage.
L'église de Wez ne sera pas épargnée en 1918, pas plus que le reste du village : complètement détruite, elle sera reconstruite sur décision du Conseil municipal du 6 janvier 1928. La bénédiction de l'église aura lieu le dimanche 27 septembre 1931.

LE PROJET DE RESTAURATION

En 1987, l'intérieur est rénové. Aujourd'hui, il est temps de réhabiliter à l'identique la toiture.

Dans un premier temps, ce sera la couverture en ardoises du clocher jusqu'aux abat-sons qui sera refaite.
Nous faisons appel à vous pour nous aider en faisant un don. Tous les dons, quel qu'en soit le montant, sont importants et nous comptons sur votre générosité.

LES CONTREPARTIES

Les contreparties sont les suivantes :

- Une carte postale avec la photo de l'église par tranche de 10 euros, jusqu'à 100 euros de don
- Entre 100 et 250 euros de don : remise d'un diplôme "Bienfaiteur-trice de l'église de Val de Vesle"
- Au delà de 250 euros de don : une plaque avec le nom des donateurs-trices qui sera fixée dans l'église

A chaque entreprise qui fait un don, sera remis un tableau avec une photo de l'église et la mention "Je suis mécène de Val de Vesle".

Montant des travaux	66 276 euros
Objectif de collecte	10 000 euros
Début des travaux	Mai 2019

Crédit photos © Fondation du patrimoine

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider la restauration de

L'EGLISE DE WEZ

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/60666
ou en flashant le QR code ci-contre.
Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :
Fondation du patrimoine
L'EGLISE DE WEZ

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

☐ sur le revenu ☐ sur la fortune immobilière ☐ sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT		

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐